



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/CN.2/L.7
29 juillet 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission permanente de l'atténuation
de la pauvreté
Deuxième session
Genève, 25 juillet 1994
Point 6 de l'ordre du jour

CONTRIBUTION AU COMITE PREPARATOIRE DU SOMMET MONDIAL
POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL

Projet présenté par le Président

Conformément à son mandat et s'agissant de la réduction et de l'élimination de la pauvreté, l'un des thèmes centraux du Sommet mondial pour le développement social, la Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté propose en tant que contribution propre au Sommet mondial des recommandations axées sur le lien entre commerce international, développement et réduction de la pauvreté.

La Commission permanente recommande d'incorporer ce qui suit à la version finalisée du projet de déclaration et de programme d'action du Sommet mondial pour le développement social (A/CONF.166/PC/L.13) :

Recommandation institutionnelle

La Commission permanente demande qu'au paragraphe 3 du projet de programme d'action il soit fait mention, après le point iv), de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est réunie du 8 au 25 février 1992, et qu'au paragraphe 12 soit ajoutée l'expression "Un nouveau partenariat pour le développement :" avant les mots "l'Engagement de Carthagène".

Questions et recommandations de fond

Rappelant le paragraphe 18 du texte intitulé "Un nouveau partenariat pour le développement : l'Engagement de Carthagène", la Commission permanente de l'atténuation de la pauvreté demande que les cinq groupes de questions et recommandations adoptés plus loin soient incorporés dans la deuxième partie : "Atténuer, et finalement faire disparaître la pauvreté générale, paragraphes 31 à 85 du document A/CONF.166/PC/L.13 de l'Assemblée générale, intitulé "Résultats du Sommet mondial pour le développement social : projet de déclaration et projet de programme d'action".

1. Une participation accrue au commerce international peut considérablement stimuler à la fois la croissance économique et la réduction de la pauvreté. A cet égard, les Accords du Cycle d'Uruguay représentent un pas en avant dans la mesure où ils établissent des règles multilatérales claires, équitables, transparentes et prévisibles pour l'environnement commercial. Scrupuleusement appliqués dans la lettre et dans l'esprit, ces accords peuvent dégager des perspectives d'exportation pour les pays en développement. Des débouchés commerciaux élargis peuvent être un important moyen de réduire durablement et valablement la pauvreté dans les pays en développement, à condition que cela s'accompagne de modes de croissance favorisant l'emploi.

Les politiques visant à permettre aux pays en développement de tirer profit d'un élargissement des débouchés commerciaux internationaux devraient combiner de saines structures macro-économiques avec des mesures gouvernementales appropriées. Un système commercial multilatéral ouvert, transparent, prévisible et favorable est une des conditions essentielles du progrès national en matière d'atténuation de la pauvreté. Dans le contexte d'une interdépendance croissante, il incombe avant tout aux pays développés de créer et de préserver un environnement économique mondial favorable à un développement accéléré et durable dans les pays en développement.

Cette action devrait être complétée par une amélioration de l'accès aux marchés et un renforcement du transfert de technologie.

2. Les Accords du Cycle d'Uruguay peuvent entraîner de graves problèmes pour certains pays devant adapter leurs structures économiques aux nouvelles conditions. L'effritement des marges du système généralisé de préférences et la hausse des prix des importations alimentaires résultant des nouvelles disciplines dans le domaine des subventions posent de considérables problèmes d'adaptation à un certain nombre de pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés. Quelques-unes de ces préoccupations sont toutefois traitées dans les décisions adoptées à Marrakech sur les mesures concernant les éventuels effets négatifs du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires et sur les mesures en faveur des pays les moins avancés.

Une amélioration du système généralisé de préférences, afin de le rendre plus favorable à l'emploi par l'octroi de préférences à des produits à forte intensité de main-d'oeuvre, ainsi que des progrès supplémentaires concernant l'ouverture des marchés des pays développés sont souhaitables pour que les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, puissent tirer pleinement profit du nouvel environnement commercial. Une libéralisation accrue du commerce dans les pays développés pourrait être particulièrement utile si elle entraînait une diversification verticale, dans les pays en développement, de la transformation des produits primaires exportés.

3. La création d'emplois à travers une participation accrue des petites entreprises manufacturières et des petites exploitations agricoles au commerce international peut contribuer à réduire la pauvreté. Ces activités se caractérisent en partie par de notables effets d'entraînement en amont, par exemple, des accords de sous-traitance, qui sont une importante source d'emplois pour les pauvres.

Les gouvernements ont un rôle important à jouer qui consiste à mettre en place le cadre macro-économique nécessaire et à instaurer des conditions qui favorisent la participation économique des pauvres, accentuent les efforts de renforcement des capacités, assurent des infrastructures appropriées et améliorent le capital humain. Les régimes commerciaux défavorables aux exportations devraient être réformés. Les gouvernements devraient également, en ce qui concerne les petites entreprises, appuyer la recherche-développement, la formation, le contrôle de la qualité,

l'établissement de contacts avec des acheteurs étrangers potentiels et la promotion de réseaux internationaux d'entreprises afin d'encourager les échanges d'expérience et l'apprentissage latéral. Dans le cas des petites exploitations agricoles, ils devraient garantir l'accès aux facteurs de production essentiels et le contrôle de la qualité des exportations de produits de choix. Une coopération internationale est nécessaire pour renforcer l'accès aux marchés de ces microentreprises.

4. La charge de l'encours et du service de la dette constitue l'un des principaux obstacles à une croissance accélérée et à l'élimination de la pauvreté. Malgré des efforts d'ajustement souvent douloureux et un certain redressement récent des flux de ressources, les pays en développement ont besoin de considérables ressources financières extérieures. Les fortes contraintes budgétaires actuelles dues au surendettement font que, pour développer leur potentiel d'exportation, ces pays sont tributaires d'une assistance extérieure. L'aide publique au développement est importante pour la mise en valeur des ressources humaines et d'autres aspects du développement qui facilitent la participation des pauvres au commerce international.

Une approche pratique et novatrice que les donateurs pourraient adopter pour aider les pays en développement à exploiter leur potentiel d'exportation dans des conditions de fort endettement extérieur pourrait être d'envisager un allègement de la dette au moyen de mécanismes de conversion de créances en vue de mobiliser des ressources intérieures. Selon l'approche proposée, une certaine proportion des fonds de contrepartie pourrait être utilisée pour encourager les petites entreprises et les petites exploitations agricoles produisant pour l'exportation. Un dialogue amélioré entre pays donateurs et pays bénéficiaires contribuerait à assurer des stratégies plus efficaces et judicieuses pour la promotion et la réalisation des objectifs convenus, y compris la réalisation des objectifs d'APD approuvés au niveau international.

5. La croissance économique et l'atténuation de la pauvreté dépendent de politiques intérieures appropriées et de conditions favorables au niveau de l'économie mondiale. L'ajustement a été et reste nécessaire pour surmonter les chocs extérieurs, ainsi que pour adapter en permanence les pays à l'évolution des structures de la demande et de la compétitivité mondiales, du progrès technologique et du commerce. Après la crise d'endettement des années 80, les programmes d'ajustement structurel que de nombreux pays en développement

ont adoptés ont entraîné des coûts sociaux importants. A la lumière de l'expérience générale acquise à ce jour, il y a un consensus croissant pour affirmer que les programmes d'ajustement structurel devraient être flexibles et prévoir des mesures atténuant les coûts sociaux préjudiciables et que des ressources proportionnelles sont nécessaires au succès de ces mesures.

Les programmes d'ajustement structurel devraient être différenciés en fonction des conditions de chaque pays. Les instruments faisant partie de ces programmes devraient tenir compte des éléments essentiels de la lutte contre la pauvreté et s'efforcer d'atténuer les répercussions négatives sur les pauvres. L'objectif ultime de l'ajustement devrait être de s'attaquer aux causes structurelles sous-jacentes de la pauvreté. Les programmes d'ajustement structurel devraient s'accompagner d'un soutien extérieur approprié.
